



8 La garantie des travaux

- 10 ans sur la pose
- Conseils au maître d'ouvrage sur l'entretien du réseau de drainage

9 Le respect de la réglementation sociale

- Reconnaissance des compétences spécifiques : conducteurs de draineuses, de pelle...
- Souci de la sécurité individuelle au travail
- Emploi de salariés permanents ou intérimaires compétents



Nos Fondamentaux

- Respect des réglementations
- Préoccupations permanentes de la sécurité des personnes et du respect des biens
- Personnel confirmé et titulaire au poste de conducteur de draineuse
- Utiliser des fournitures normées NF, DIN ou équivalentes

Comment obtenir le Label'Andhar ?

→ Déposer un dossier de motivation et d'engagement qui souligne une démarche volontariste

Le label est délivré :

- pour une période de 3 ans après étude de documents sur pièces et visites sur chantier
- par une commission constituée de membres de l'Andhar et éventuellement d'experts extérieurs.

andhar

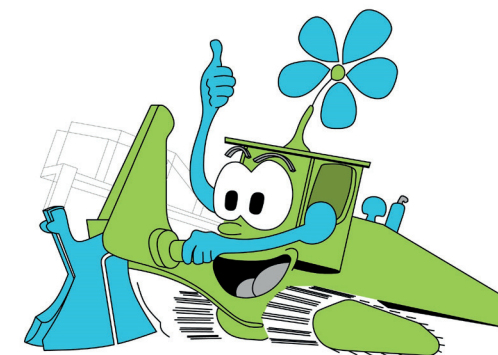


Draineurs de France

Email : contact@andhar.fr

Label'Andhar

Draineurs de France



Pour un drainage responsable

Label'andhar



www.andhar.fr





L'ANDHAR - Draineurs de France, Association Nationale de Drainage et d'Hydraulique Agricole Responsable, constituée le 18 novembre 2011 selon la loi 1901, a pour objet de fiabiliser et de rendre les travaux de drainage et d'hydraulique agricole conformes aux meilleures connaissances techniques du moment en formant des chargés d'études responsables et en informant toutes personnes sensibles à ces problématiques.

Les pratiques de drainage responsable se traduisent par une charte qualité qui souligne l'éthique et les règles à respecter par les opérateurs de drainage.

Le label qualité dénommé « **Label' Andhar** » garantit un drainage respectueux des valeurs environnementales, économiques et sociales.

Les bureaux d'études et les sociétés de drainage certifiés sont conscients de la nécessité de poursuivre vers une éthique professionnelle collective et une responsabilité assumée.

Ils s'engagent à respecter les règles édictées par le Label'Andhar pour l'intérêt du maître d'ouvrage.



Nos Engagements

1 La qualité du conseil au maître d'ouvrage sur le projet

- Appréciations techniques, agronomiques et environnementales
- Rentabilité et informations sur les retours économiques attendus
- Mémoire de prestations et fournitures prévues (études)
- Devis estimatif des travaux
- Aspects techniques d'exécution
- Financement
- Période prévisionnelle des travaux

2 Le respect des réglementations

3 L'impératif et la qualité des études préalables

- Reconnaissance terrain
- Inventaire des zonages réglementaires
- Déclaration de projet de Travaux (DT)
- Etudes pédologiques si nécessaire
- Etudes topographiques de précision centimétrique
- Dimensionnement du réseau
- Plan des travaux
- Dossier loi sur l'eau

4 La conduite du projet en relation avec le maître d'ouvrage

- Autorisations diverses (propriétaires, rejet, raccordement, passage...)
- Validation de devis et plan
- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)
- Sécurité des personnels et respect des biens

5 Travailler en sécurité avec du personnel qualifié

- Information du personnel sur les risques professionnels
- Equipements de protection individuelle
- Maîtrise des engins (autorisation de conduite)
- Connaissance du principe de l'écoulement gravitaire

6 L'utilisation de matériel certifié et des techniques de pose adéquats

- Draineuses (sous-soleur ou trancheuse) entretenues et à jour de visites générales périodiques et conformes aux normes de sécurité
- Assistance de pose par laser pour la pente
- Guidage GPS ou jalons en respectant les règles de l'art

7 La réalisation des travaux dans les règles

- Respect du projet
- Utilisation de pièces de raccordement adaptées (clips, pipes...)
- Etablissement et remise d'un plan de récolement au maître d'ouvrage
- Assurances